

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONZAC DU 25 AVRIL 2024

ANULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°12-04-2024

L'an **deux mille vingt-quatre, le 25 avril**, le Conseil Municipal de la commune de **DONZAC** s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie, régulièrement convoqué en date du **22 avril 2024**.

La séance est ouverte à **dix-huit heures trente** sous la présidence de M. QUEYRENS Alain, Maire.

Présents : M^{mes} : BORDENAVE Bernadette - DUCOS Nicole - Marie-José HINNEWINKEL
 MM : BARBOT Christian - BELIS Christian – DANDONNEAU Thomas – DELAS Laurent – QUEYRENS Alain - SANFOURCHE Jean-Louis – BAER Claude

Absents excusés :

Pouvoir (s) : a donné pouvoir à M. pour voter en son nom. (Art. L. 2121-20 du CGCT)

Secrétaire de séance : Mme BORDENAVE Bernadette

OBJET : 14-04-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU (F.D.A.V.C.) FOND D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE - DECISION DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE, REPROFILAGE ET REGOUDRONNAGE - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE TRAVAUX

Vu le code des Collectivités territoriales et notamment les articles L212, L212-2 et L231-9, Monsieur Le Maire rappelle les conditions de financement de cette réalisation telle que figurant ci-après.

Après s'être fait présenter par Monsieur le Maire, les propositions et devis des entreprises, concernant les travaux de réparation de la voirie communale :

Le Conseil Municipal après discussion décide :

- 1) de retenir l'entreprise SARL CHATAIGNÉ & Fils de Verdelaï-33490, pour l'exécution des travaux, d'un montant du devis de 21 384,50 € HT.
- 2) de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du F.D.A.V.C, pour l'attribution d'une subvention (35% de (Plafonné à 25 000€ maxi) X Coefficient De Solidarité 2024 de 0,93), **soit 6 961 €**.
- 3) d'accepter les modalités de financement telles qu'exposées ci-après,

Nature de l'opération	Société	Coût de l'opération HT	Financement	
TRAVAUX VOIRIE 2024 VC 102 ROUTE DE CHARLOT AUX MOTTES DITE AUSSI LOCALEMENT "DES PRES DE SAGE" Apport et nivelage grave ciment ep0.10 Enduit de cure Revêtement bicouche	SARL CHATAIGNÉ ET FILS 33490 VERDELAIS	15 982,50 €	Conseil Départemental (35% du montant plafonné à 25 000 € maxi) X CDS 0,93	6 960,65 €
TRAVAUX VOIRIE 2024 CHEMIN DES MOTTES VC103 Reprofilage en formule 10 ep0.10 Reprofilage en 0/20 diorite ep0.10 du terrain de cross vers le pylone	SARL CHATAIGNÉ ET FILS 33490 VERDELAIS	5 152,00 €		
TRANSFERT DE MATERIEL	SARL CHATAIGNÉ ET FILS 33490 VERDELAIS	250,00 €		
			Sous total subvention	6 960,65 €
			Autofinancement HT	14 423,85 €
Total HT	Total HT	21 384,50 €	Total HT	21 384,50 €
TVA	TVA	2 138,45 €	TVA	2 138,45 €
Total TTC	Total TTC	23 522,95 €	Total TTC	23 522,95 €

- 4) de prévoir les crédits à l'Opération 10004 du budget 2024,
- 5) d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires et à engager les travaux dès l'attribution de la subvention.

Nbre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10 Quorum : 6 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance



La séance est levée à 19h30

Le Maire

